BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1726

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Ventes et cessions

943 174 458 RCS Grenoble.
R2 LEARNING.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : Rue Des Bécasses, 38920 Crolles.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION GEOLITHE et R2 LEARNING Société absorbante : GEOLITHE, société par actions simplifiée au capital de 72 000 euros, dont le siège social est situé Zone d'Activité Industrielle de Crolles, ZI de Crolles, Cidex 112e, 38920 CROLLES, immatriculée sous le numéro 387 808 595 RCS GRENOBLE. Société absorbée : R2 LEARNING, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est situé Rue des Bécasses, 38920 CROLLES, immatriculée sous le numéro 943 174 458 RCS GRENOBLE. Projet de fusion par absorption de R2 LEARNING par GEOLITHE en date du 12 novembre 2026. Évaluation de l'actif transmis : 5 694 euros. Évaluation du passif pris en charge : 37 855 euros. Aucune société nouvelle n'est constituée. Aucune augmentation de capital n'est prévue. Rapport d'échange des droits sociaux : néant, la société absorbante détenant la totalité des actions de la société absorbée (fusion simplifiée). Prime de fusion : néant. Dépôts du projet de fusion : au greffe du tribunal de commerce de Grenoble, le 13/11/2026 au nom de GEOLITHE, et au greffe du tribunal de commerce de Grenoble, le 13/11/2026 au nom de R2 LEARNING..